

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE
SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCOT ROVALTAIN
Drôme-Ardèche**

Le 20 juin 2017 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Tain l'Hermitage sous la présidence de Lionel BRARD Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames CHOVIN (2 voix), JUNG (4 voix), LAMBERT (6 voix), MOURIER (4 voix), ROGER DALBERT BANCEL (6 voix), ROSSI (3 voix), et Messieurs BANDE (4 voix), BIGNON (4 voix), BONNET (7 voix), BRARD (4 voix), CARDI (4 voix), CHANTEPY (3 voix), CHAUMONT (4 voix), CHOVIN (4 voix), DARD (6 voix), GAUTHIER (4 voix) LABADENS (4 voix), LARUE (4 voix), PRADELLE (6 voix), PRELON (4 voix), REVOL (2 voix), ROUYEYROL (4 voix), SIEGEL (2 voix), SOULIGNAC (4 voix), VALETTE (6 voix), VALLON (4 voix), VASSY (4 voix).

Pouvoirs : de Mme GENTIAL (4 voix) à Mme MOURIER, de Mme THORAVAL (4 voix) à M. LABADENS, de M. LUNEL (4 voix) à M. CARDI, de M. PONTON (3 voix) à M. CHANTEPY, de M. ROLLAND (4 voix) à M. BRARD.

Date de convocation : 9 juin 2017 - Nombre de délégués en exercice : 45 disposant de 185 voix - Nombre de délégués présents: 27 disposant de 113 voix – Nombre de pouvoirs : 5 soit 19 voix

Objet : Renouvellement de l'adhésion Fédération Nationale des SCOT pour l'année 2017

La Fédération Nationale des SCOT, créée en juin 2010, a pour ambition de regrouper l'ensemble des structures porteuses de SCOT avec un objectif double : mettre en réseau, capitaliser les expériences de chacun, et participer activement aux politiques nationales d'aménagement du territoire.

La Fédération joue un rôle de réseau et de centre de ressources. Elle publie à l'attention de ses seuls adhérents une lettre d'information régulière « Infolash » et met à disposition des notes techniques et juridiques ainsi qu'un classeur référentiel SCOT et l'annuaire des SCOT. La Fédération se déplace afin d'aider et de conseiller les établissements publics porteurs de SCOT qui la sollicitent. Elle apporte une expertise juridique aux adhérents.

L'adhésion permet d'accéder aux journées de formation organisées par la Fédération en partenariat avec le CNFPT.

La fédération porte la voix des SCOT auprès de l'Etat et assure pour ses adhérents la veille parlementaire et le décryptage de nouvelles positions.

Entendu le rapport présenté par le Président,

LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir délibéré

Pour : 27 délégués dont 5 disposant d'un pouvoir et représentant 132 voix
Contre : 0
Abstention : 0

DECIDE,

- D'adhérer à la Fédération Nationale des SCOT pour un montant de 3 000 euros pour l'année 2017, les crédits étant prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré le 20 juin 2017 et ont signé au registre tous les membres présents.



**Lionel BRARD
Président**